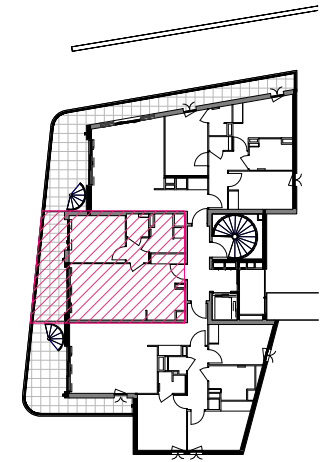


◀ N° B02



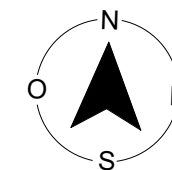
HALL B  
APPARTEMENT DE 2 PIECES  
n° B22 au 2ème étage

ENTREE	4,86 m <sup>2</sup>
SEJOUR CUISINE	24,21 m <sup>2</sup>
CHAMBRE	11,57 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	4,37 m <sup>2</sup>
WC	2,09 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	2,42 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>49,50 m<sup>2</sup></b>
BALCON	12,45 m <sup>2</sup>
SURFACE ANNEXE	12,45 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>61,95 m<sup>2</sup></b>

LÉGENDE

VR	Volet roulant	R	Réfrigérateur
VC	Volet coulissant	C	Cuisson
VB	Volant battant	LV	Lave-vaisselle
GC	Garde corps	LL	Lave-linge
	Soffite / Faux-plafond	Tri	Tri selectif
PL	Placard	EDEL	Tableau électrique
	Sèche-serviettes	CT	Chauffe-eau thermodynamique

	Ouverture coulissante		Ouverture oscillo-battante
Indice A	09/2022		
Echelle	0 1 2m		



Conformément à la réglementation, ce plan est

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.»